

Déclaration du maire de l'arrondissement de Verdun

M. Claude Trudel

En début de la séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 24 mai 2011

La déclaration lue fait foi

Le 24 mai 2011

Chers concitoyens,
Chères concitoyennes,

Je ne vous surprendrai pas en vous disant que le dossier de la nouvelle école primaire de L'Île-des-Sœurs a intéressé de très nombreux citoyens, au cours des dernières semaines.

Tous conviendront avec moi que la décision du ministère de l'Éducation de construire une nouvelle école primaire allait de soi. Comme l'ont répété à plusieurs reprises les représentants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, l'actuelle école primaire de L'Île-des-Sœurs est déjà la plus grosse école primaire du Québec. Devant le nombre croissant d'enfants à l'Île, il fallait que le ministère de l'Éducation accepte d'investir. Ce qu'il a annoncé.

Pour ceux et celles qui ne le savent pas encore, je précise que le gouvernement du Québec exige comme condition essentielle que les Villes offrent gratuitement le terrain pour la construction de toute nouvelle école. J'ai déjà commenté cette pratique qui impose aux villes déjà largement sous financées un fardeau additionnel dont elles pourraient se passer. Il s'agit-là d'un transfert du fardeau fiscal et politique dont il faudra reparler un jour à tête reposée.

Quoi qu'il en soit, le seul endroit disponible, valable et convenable pour l'aménagement d'une nouvelle école primaire, dans le quartier de L'Île-des-Sœurs, et appartenant à l'arrondissement, se trouve dans le parc de la Fontaine. Lors d'une assemblée extraordinaire du conseil d'arrondissement, nous avons donc adopté en première lecture le projet de règlement de zonage pour la construction de cette école dans 7% de la superficie de ce parc. Et encore, celle-ci occupera une large partie d'un stationnement.

Comme la réglementation l'exige, nous avons tenu une assemblée de consultation avec les citoyens, le mercredi 18 mai. Mais parce que nous voulions assurer un processus encore plus démocratique, nous avons invité les citoyens à assister à une assemblée d'information, le mercredi précédent, soit le mercredi 11 mai.

Au cours de cette première assemblée, nous avons démontré qu'aucun autre terrain appartenant à l'arrondissement ne pouvait convenir pour la construction de la nouvelle école. Nous avons également présenté d'autres terrains, appartenant cette fois au secteur privé, dont l'achat de gré à gré ou par voie d'expropriation aurait pour résultat l'imposition d'une taxe spéciale à l'ensemble des résidents du quartier de L'Île-des-Sœurs. Ces terrains ne convenaient pas non plus à la construction d'une école.

Les deux assemblées, tenues devant plusieurs centaines de citoyens, nous ont permis d'entendre de nombreux commentaires. Au total, plus de 60 citoyens ont pris la parole au cours de 75 interventions.

Nous avons écouté, pris des notes et réfléchi ensuite sur les suites à donner à ce projet. Ce soir, nous avons toujours la ferme conviction que la seule solution durable et convenable demeure la construction de la nouvelle école primaire dans une petite partie – et je répète « petite partie » - du parc de la Fontaine.

Cependant, de manière à bonifier ce projet et à poursuivre la consultation, j'annonce la suspension temporaire du processus devant mener à l'adoption finale du règlement de zonage 1700-85 et la création d'un comité de travail formé de représentants de l'arrondissement de Verdun, de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, de parents d'élèves de l'école primaire et de citoyens habitant dans les zones contiguës du parc de la Fontaine.

Au cours des prochaines semaines, ce comité de travail devra donc réfléchir sur les moyens d'améliorer le projet de construction d'école dans le parc de la Fontaine en s'inspirant notamment des commentaires entendus au cours de l'assemblée d'information et de l'assemblée de consultation.

Chaque fois que nous avons eu recours aux rencontres de type « *focus group* », nous avons bonifié les projets que nous avons soumis aux commentaires et suggestions des citoyens.

J'en veux pour preuve le projet de réaménagement des entrepôts du Chemin du Golf, la Maison intergénérationnelle, la règlementation des maisons de type « war-time » dans le quartier Desmarchais-Crawford, l'étude sur la construction éventuelle d'un pont entre L'Île-des-Sœurs et la « terre ferme ».

Je n'ai aucun doute que ce nouveau comité connaîtra le même succès et que le projet en sortira bonifié pour peu que l'objectivité l'emporte sur l'émotivité, le sens pratique sur la théorie, le bien commun sur les intérêts personnels.

C'est ce défi que je lance à tous ce soir.

En adoptant, ce soir, la suspension temporaire du processus réglementaire, le conseil d'arrondissement repoussera ainsi la tenue d'un registre et, éventuellement d'un référendum, au mois de septembre, laissant ainsi à chacun le temps de nuancer, sinon de revoir sa position.

Je suis conscient que cela retardera quelque peu la construction de la nouvelle école et convaincu que la Commission scolaire fera le nécessaire pour en minimiser les conséquences. Pour notre part, nous préférons agir en élus responsables en tentant de réduire le plus possible les appréhensions et les objections entendues au cours des dernières semaines. On ne pourra nous critiquer d'ajouter quelques semaines de réflexion pour améliorer le seul scénario acceptable pour la construction de la nouvelle école primaire annoncée par le ministère de l'Éducation.

Une chose est certaine : cette deuxième école primaire, nous l'aurons!

Je vous remercie de votre attention.